

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

CENTRE





L'année 2017 a vu l'aboutissement du projet santé au travail mené depuis trois années en région Centre. Nous avons également renouvelé pour la 5^e fois notre journée régionale consacrée aux aides-soignants, aides médico-psychologiques et auxiliaires de puériculture.

Parallèlement à ces journées nous poursuivons notre dynamique locale en développant de nouvelles formations et tenons ainsi les engagements qui ont toujours été les nôtres en région Centre auprès de nos 139 adhérents.

L'ANFH reste toujours présente pour accompagner chacun dans son projet professionnel. Je rappelle ainsi les trois valeurs fondatrices qui animent les administrateurs de l'ANFH : paritarisme, solidarité et proximité. Ces valeurs doivent se développer davantage dans la formation professionnelle des catégories sociales des plus bas niveaux de qualification, sans pour autant délaisser les autres catégories.

Enfin, je tiens à remercier le travail remarquable réalisé par la délégation, sans qui aucun de nos projets ne serait réalisable, ainsi que les administrateurs.

SYLVIE DESNEUX-JOUBERT
PRÉSIDENTE ANFH CENTRE 2017

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

137 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Centre emploient en 2017, 48 592 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 26 établissements confient leur contribution à l'ANFH Centre. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

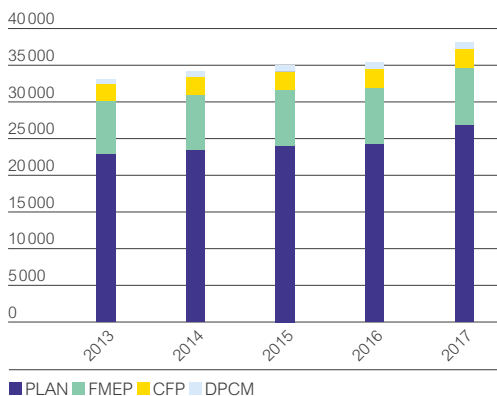
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 38 295 K€ contre 35 579 K€ en 2016, soit une augmentation de 7,6%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%).

139

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

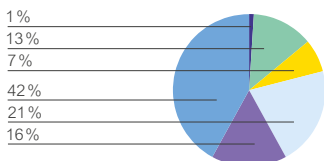
98,6%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

98%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

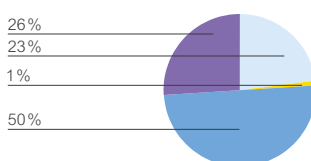
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 26 861 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 58% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 987 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

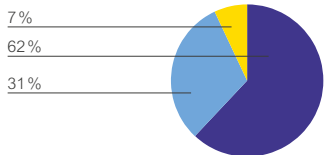
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 7 835 K€ et 2 612 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 80% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 137 établissements adhérents au Plan de formation sur 139 cotisants, soit un taux d'adhésion de 98,6%.

62%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 31% des établissements adhérents et 82% des effectifs couverts.

38 295 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH CENTRE

26 861 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

7 835 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 612 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

987 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Mutualisation et proximité : les réunions départementales permettent aux adhérents participants, toujours nombreux, de se concerter et d'optimiser les actions coordonnées du Plan d'Actions Régionales au profit de leur plan de formation N+1. C'est également l'occasion de faire remonter leurs besoins en formations nouvelles pour les années à venir, légitimant ainsi l'existante et le rôle du CPR.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

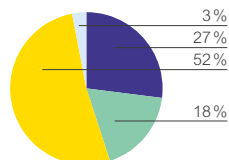
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

52%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 52% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1% - Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2016.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1 268	57 270	1 044 788	3,9%	282 801
TYPE 2A	10 722	138 695	3 768 677	14,2%	231 536
TYPE 2B	6 735	93 226	2 400 802	9,1%	237 770
TYPE 2C	27 884	477 997	10 611 878	40,1%	1 055 907
TYPE 3	913	72 808	1 060 567	4,0%	320 334
TYPE 4	732	614 897	7 508 072	28,4%	7 635 126
TYPE 5	3	252	9 171	0,0%	15 261
TYPE 8	35	2 279	61 110	0,2%	21 467

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 40 % et 28 % du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



51 %
ENSEIGNEMENT



9 %
DÉPLACEMENT



40 %
TRAITEMENTS

48 292

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

57,4 %

DES AGENTS DE LA RÉGION CENTRE
ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION
EN 2017

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN CENTRE

En 2017, le Conseil Régional de Gestion de l'ANFH Centre a reconduit la politique votée en 2013 :

- le plafonnement de 9 diplômes ;
- le maintien du mode de calcul des frais de traitement ;
- sur les 239 dossiers examinés par les instances, 229 ont été pris en charge sur les fonds mutualisés de l'ANFH. Les 10 dossiers restants ont été financés sur les plans de formation des établissements ;
- la région Centre a accordé pour 2017 deux dossiers dans le cadre de l'élargissement du FORMEP à d'autres diplômes que les études promotionnelles (BTS Informatique et Titre Agent de restauration).

Le partenariat avec le Conseil régional Centre-Val de Loire, initié en 2013, a permis de cofinancer 147 dossiers de formation infirmière.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	329	325	1,2%
DEAS	199	178	11,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	101	90	12,2%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	44	43	2,3%
DE IBODE	36	21	71,4%
DEAMP	18	38	-52,6%
DE PUÉRICULTRICE	15	8	87,5%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	12	17	-29,4%
CAFERUIS	12	11	9,1%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	12	13	-7,7%
AUTRES	61	69	-11,6%
TOTAL	839	813	3,2%

En 2017, la délégation compte 839 études promotionnelles en cours de financement contre 813 en 2016, soit une évolution de +3,2%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État

d'aide-soignant (24%), tous deux en augmentation par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, les diplômes d'État d'infirmier de bloc opératoire et de puéricultrice se distinguent avec une forte augmentation par rapport à 2016.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	801	308
SUR LE 0,2%	38	14
TOTAL	839	322

Sur 839 études promotionnelles en cours de financement, 322 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1%-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

839

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

322

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

48,8%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

112

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

38

VAE *

38

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

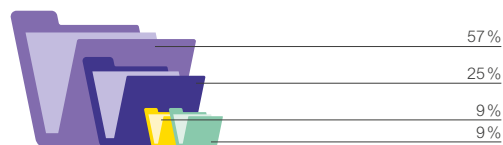
251

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

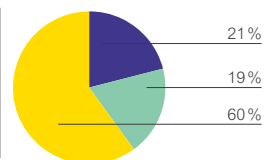
Avec 112 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 26% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

60%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (60%), suivis des agents de catégorie A (21%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+1700

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

11%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

< 1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CENTRE

RÉSEAUX, GROUPE DE TRAVAIL, COMMISSIONS

159 participants ont été réunis dans le cadre de nos **6** réunions départementales (Blois, Orléans, Chartres, Bourges, Tours et Châteauroux) qui ont permis d'effectuer le recueil des besoins et de mutualiser les formations du plan actions régionales (PAR) coordonnées 2018.

15 personnes ont participé à l'atelier organisé dans le cadre du réseau GPMC.

28 administrateurs régionaux ont assistés au séminaires réunissant les membres du CRG et du CPR

51 personnes ont participé à la journée dédiée aux responsables et chargés de formation.

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES ET DÉMULTIPLICATION DES ACTIONS DE FORMATION NATIONALES (AFN) PRISES EN CHARGE SUR LE BUDGET RÉGIONAL

25 ACTIONS DONT
1 ACTION DE FORMATION NATIONALE

79 GROUPE DE FORMATION POUR **546** STAGIAIRES

ACTIONS COORDONNÉES ACR/ACN, PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS ET DÉMULTIPLICATION AFN GÉRÉES PAR LA DÉLÉGATION MAIS PRISES EN CHARGE SUR LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS

70 THÉMATIQUES DONT
4 ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

485 GROUPE DE FORMATION ORGANISÉS REGROUPANT **4 560** STAGIAIRES

Les 5 thématiques ayant rencontré le plus de succès:

- AFGSU niveau 1 et 2 + recyclage : **102** groupes ;
- dispositif modulaire ASH : **46** groupes ;
- prise en charge de la douleur : **24** groupes ;
- accompagnement des personnes en fin de vie : **20** groupes ;
- favoriser la bienveillance en institution : **19** groupes.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

→ Journée « Parcours des soins des patients handicapés » le 30 mars 2017 (57 participants).

L'ANFH a organisé cette journée en partenariat avec l'ARS Centre-Val de Loire. Les intervenants, ont apporté un éclairage sur le handicap et l'accès aux soins, une lecture déontologique et éthique des situations de handicap. Des ateliers de mise en situation de handicap ont été organisés sur la déficience sensorielle, motrice, cognitive et psychique. Pour prolonger cette journée, des formations ont été proposées aux établissements sur « l'accueil des personnes handicapées, l'amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe, entre équipes sanitaires et médico-sociales » et « la réglementation, mise aux normes des des bâtiments pour les patients handicapés ».



→ Journée « GHT » le 7 septembre 2017 (37 participants).

Cette journée a permis d'informer les participants sur la mise en place des GHT et des outils développés par l'ANFH.

→ 5^e Rencontre Régionale des professionnels AMP-AP et AS le 30 novembre 2017 (363 participants).

L'ANFH Centre, en partenariat avec l'ARS Centre-Val de Loire, Unifaf et le CNFPT, organise tous les deux ans une rencontre pour les professionnels AMP-AP et AS. Lors de cette 5^e rencontre, 3 équipes de professionnels des CH de Montoire-sur-le-Loir, CHRU de Tours et CH de Chartres ont apporté leur témoignage sur leur métier et leur projet d'établissement au travers du thème « Famille et équipe : choisir l'accompagnement ».

Des témoignages concrets qui montrent le dynamisme, la cohésion et l'investissement de chacun, accompagnés tout au long de la journée par la Compagnie du Coquelicot qui a illustré la thématique par des saynètes humoristiques. Des consultants et experts ont apporté des éclairages sur « ce qui se joue dans la relation famille-équipe (aspect psychologique), le respect des droits de la personne accompagnée et le rôle d'accompagnant à celui d'accompagné ».

À l'issue de la journée, les équipes ont reçu un prix :

→ Prix du poster créatif

Équipe de Montoire-sur-le-Loir, « Au cœur de la Fleur, tourne marguerite ».

→ Prix de la présentation dynamique

Équipe de Tours, « Parents, soignants : pas tous en même temps ? ».

→ Prix du projet innovant

Équipe de Chartres, « Dans les coulisses d'une chambre atypique ».



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CENTRE

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Ce projet, cofinancé par l'ANFH, l'Agence régionale de Santé (ARS) et le Fond national de prévention (FNP), a débuté en octobre 2014 et a pris fin en décembre 2017.

Rappel des objectifs

- Professionnalisation de la fonction de préventeur sur la région Centre.
- Aide à l'élaboration ou à l'actualisation du Document Unique avec l'intégration des risques psychosociaux (RPS).
- Accompagnement à la mise en œuvre d'une politique de Prévention et de Santé au Travail dans les établissements de la région Centre-Val de Loire.

83 établissements engagés ont été accompagnés par 3 conseillers préventeurs de la cellule prévention (ces derniers ont suivi une formation et obtenu un Diplôme Universitaire de Conseiller en Prévention des risques professionnels en établissements de santé) et par le prestataire OBEA.

L'enjeu de l'ANFH Centre réside dans la proposition de prestations de formation et d'accompagnement totalement individualisées et adaptées aux besoins, à la taille, au fonctionnement et aux attentes de chaque établissement.

BILAN DU PROJET 2014-2017

57 ÉTABLISSEMENTS ONT ACHÉVÉ LA DÉMARCHÉ

21 ÉTABLISSEMENTS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

58 SESSIONS DE FORMATION AUX RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ONT ÉTÉ DISPENSÉES (451 AGENTS FORMÉS)

42 SESSIONS DE FORMATION AU DOCUMENT UNIQUE ONT ÉTÉ ORGANISÉES (317 AGENTS FORMÉS)

48 ÉTABLISSEMENTS ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS À L'ÉLABORATION / ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

**BUDGET 2014-2017 DU PROJET :
1 289 351 €**

DONT 54 % DESTINÉS AUX ACCOMPAGNEMENTS ET FORMATIONS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS.





PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2017-2019

Décliné selon 3 axes majeurs, il se donne les objectifs suivants :

Axe 1 « se former, se réaliser » :

→ maîtrise des savoirs de base et compétences-clés ;

→ progression du nombre de formations qualifiantes et certifiantes ;

→ accès à la formation des filières administratives, logistiques et techniques ;
→ développement du DPC pour les hospitaliers.

Axe 2 « anticiper, soutenir » :

→ actualisation de la cartographie des métiers et veille sur les métiers de catégorie C ;
→ offre socle « bas niveau de qualification », compétences-clés et seconde partie de carrière ;

→ projet Prévention Santé au Travail ;

→ développement et consolidation des partenariats existants.

Axe 3 « connecter, partager » :

→ faciliter l'accès aux nouveaux modes et techniques d'apprentissage ;

→ renforcer la capacité d'évaluation des formations.

DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/CENTRE

Le site internet de l'ANFH Centre permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation Centre. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

L'ANFH Centre publie une newsletter mensuelle afin d'alerter les établissements sur les actualités et échéances-clés de la région.



137

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH CENTRE

ADHÉRENTS

98,6 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 98 % des agents
de la FPH de la région

26 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

48 292 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

112 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

38 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

251 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS *

1 276 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES **



57,4 %

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

38 295 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

26 861 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

7 835 K€ 0,6 %
FMEP

2 612 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

987 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** * Tous fonds confondus

